
« La coopération non gouvernementale face aux problématiques et enjeux clés du secteur Eau et Assainissement à Madagascar »

Réunion technique de clôture de la première année de Ran'Eau



Antananarivo le 1^{er} octobre 2010

Rencontre organisée par le CITE, le pS-Eau et le Ministère de l'Eau et animée par le Gret

Table des matières

I. Introduction	3
II. Cadre sectoriel, des ajustements à faire	5
III. Le financement du sous-secteur eau	7
IV. Maîtrise d'ouvrage locale des services de l'eau et l'assainissement.....	8
V. La place de l'assainissement.....	13
1. Le fonds d'appui pour l'assainissement.....	13
2. Analyse comparée du marketing social et du CLTS	14
VI. La sensibilisation au changement de comportement.....	16
VII. Bilan et perspectives de Ran'Eau sur les 3 années à venir	20
VIII. Conclusion : problématiques et enjeux issus de la rencontre	23

I. Introduction

Ran'Eau, le Réseau d'appui aux acteurs du secteur Eau et Assainissement à Madagascar, est issu du programme « Mise en réseau et appui à la coopération décentralisée et non gouvernementale Eau et Assainissement à Madagascar », initié en juillet 2009 et mené en partenariat entre l'ONG CITE et le réseau pS-Eau avec l'appui technique du GRET.

Le réseau Ran'Eau vise à améliorer l'efficacité des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement menés par la coopération décentralisée et non gouvernementale à Madagascar et à assurer leur cohérence avec la stratégie nationale malgache via : (i) la valorisation des acteurs et actions de la coopération décentralisée et non gouvernementale franco-malgache (ii) l'appui aux porteurs de projets Eau et Assainissement dans leur démarche à l'aide d'outils et d'information spécifique ; (iii) l'organisation d'un espace d'échanges entre les acteurs du secteur Eau et Assainissement.

Produits et services :

- un service d'accueil et d'informations aux porteurs de projets,
- un service d'appui/conseil aux collectivités et ONGs dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets,
- des réunions techniques et institutionnelles à l'attention des porteurs de projets eau et assainissement, en France et à Madagascar,
- une base de données acteurs/actions consultable sur les sites web du CITE et du pS-Eau,
- des outils d'information et de communication sur le secteur de l'eau à Madagascar, des outils d'appui aux porteurs de projets eau à Madagascar (guides pratiques).

Toutes ces activités sont aussi déconcentrées grâce aux antennes du Cite (13 antennes implantées dans tout le territoire malgache). Et le réseau travaille avec les institutions et organismes locaux comme le Ministère de l'eau, la plate forme Diorano WASH, ...

Pour cette première année pilote 2009-2010, trois réunions techniques entre les acteurs du secteur ont été réalisées à Madagascar :

- la coopération décentralisée et non gouvernementale franco-malgache sur l'eau et l'assainissement : quelles attentes et quelles perspectives vis-à-vis d'une démarche de mise en réseau ?
- les modes de gestion des services d'eau potable (délégation au secteur privé, gestion communautaire, gestion communale directe) ;
- l'assainissement à Madagascar (enjeux, techniques adaptées, financement) ;

Et une quatrième, la réunion de clôture et de conclusion de l'année pilote qui fait l'objet de ce compte-rendu a eu lieu le 1^{er} octobre 2010 à Antananarivo, le thème porte sur les problématiques et les enjeux clés du secteur Eau et Assainissement à Madagascar auxquels font face les acteurs du secteur.

Cette rencontre d'échanges a regroupé 90 participants issus du secteur public (Ministère de l'eau, Ministère de la Décentralisation, Diorano Wash, Service Autonome de Maintenance de la ville d'Antananarivo), de la coopération décentralisée et non gouvernementale, les partenaires techniques et financiers du secteur de l'eau et l'assainissement à Madagascar, des ONG et associations intervenant dans le secteur de l'eau et l'assainissement à Madagascar, (cf. en annexe fiche de présence).

Le thème de cette rencontre a pour objectif une approche sur les principales problématiques liées à la mise en œuvre des projets E&A à Madagascar :

- La stratégie E&A, le cadre sectoriel et la place des porteurs de projets non gouvernementaux
- La maîtrise d'ouvrage locale des services E&A
- Le Partenariat Public Privé et le financement du secteur de l'eau
- L'Assainissement
- La sensibilisation au changement de comportement

Et cette rencontre a aussi permis de présenter le bilan des activités du Ran'Eau et ses perspectives pour les 3 années à venir.

II. Cadre sectoriel, des ajustements à faire

Par Alain Randriamaherisoa, Directeur Général du Ministère de l'Eau

La situation politique détermine d'emblée une contrainte majeure sur la coordination du secteur. Le Ministère de l'eau, créé en juillet 2008, n'a pas bénéficié d'un contexte favorable avec la crise malgache qui a commencé en fin 2008. Cela a même écorné la légitimité du Ministère auprès de certains acteurs. Pour les mêmes raisons, la PSNA (Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement), validée en novembre 2008 et dont la performance de mise en œuvre repose sur le comité interministériel qui n'a pas vu le jour, s'en trouve handicapée. Ce point particulier a été soulevé lors de l'atelier.

La Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement vise à organiser et à promouvoir les actions d'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène sur l'ensemble du territoire malgache. Pour ce faire, elle doit aboutir à l'adoption d'un cadre réglementaire et institutionnel clair, à l'amélioration de la performance des services d'assainissement, aux actions de sensibilisation à l'hygiène et aux opérations de contrôle sanitaire et environnemental.

La revue sectorielle, un élément clé de la coordination, n'a pas pu être réalisée. La faiblesse de coordination se répercute sur l'ensemble du secteur et freine les élans observés, exceptés sur les aspects purement techniques.

L'essentiel du cadre sectoriel est défini par les orientations stratégiques de la déclaration politique. 5 axes les composent :

- Le développement de l'accès à l'eau potable ;
- Le développement de l'accès à l'assainissement ;
- Le développement du partenariat public-privé ;
- Le renforcement de la capacité du secteur ;
- Et la gestion intégrée de la ressource en eau.

Les déclinaisons programmatiques sont dépassées par le contexte ou les enjeux compte tenu de l'étape actuelle dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement : le PNAEPA ou le Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement, validé en 2005 pour la période 2005-2006-2007, est le document de programme pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène et concerne le secteur de l'eau faisant abstraction des autres usages de l'eau. Il était prévu de la mettre en place pour la période 2008-2012 et de servir d'outil de planification pour l'opérationnalisation de la politique sectorielle du secteur Eau et Assainissement, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions du secteur et aussi de document de base dans le cadre des négociations avec les partenaires techniques financiers dans l'appui du secteur.

Actuellement, un test de mise à jour et de validation des outils de planification et de programmation est réalisé concernant la BDEA (Base de données sur l'Eau et l'Assainissement) et le BPOR (Budget Programme Objectif par Région) dans 2 ou 3 régions. Théoriquement, le BPOR a quand même permis d'estimer le coût de l'atteinte de certains objectifs du secteur.

Enfin, les enjeux des normes justifient la nécessité de mettre à jour les outils de planification/programmation, dans un esprit d'une professionnalisation de la délégation de gestion et plus particulièrement du marché de l'assainissement ; impliquant l'investissement partiel ou total par le secteur privé (opportunité d'assistance par la microfinance).

A court terme, le code de l'eau doit bénéficier d'une application stricte sur le plan administratif, financier, technique et juridique. Les structures prévues mais non instaurées représentent la faiblesse dans la mise en œuvre des textes d'application (ex. SOREA).

Le cadre sectoriel et les acteurs du secteur :

Intervention très claire du DG du Ministère de l'eau vis-à-vis du cadre sectoriel et de ses attentes notamment vis-à-vis des bailleurs de fonds et des opérateurs comme les ONG et ou les coopérations décentralisées. Il a salué le fait que seules ces dernières et l'Unicef sont encore actives dans le contexte de crise.

Le DG de l'Eau insiste sur le respect des normes : chacun doit savoir que des normes de réalisations ont été adoptées au niveau national et qu'elles doivent être appliquées. Un débat s'est instauré autour de la notion de norme, chacun étant d'accord pour aller plus loin que le manuel de procédure pour l'adapter aux réalités, notamment dans les zones où le captage de source offre des solutions durables aux populations.

III. Le financement du sous-secteur eau

Par Mathieu Le Corre, Gret

L'échéance des OMD étant proche, toutes perspectives pour relancer les activités à réaliser dans le secteur de l'eau et de l'assainissement passent par la recherche de financement adéquat. De combien Madagascar a-t-il besoin ? Le Joint Monitoring Program (JMP) œuvre actuellement pour la conciliation des données avec chaque pays, y compris Madagascar. De son côté, le Country Status Overview 2 (WSP/Banque Mondiale, PNUD) donne un chiffrage pour évaluer les besoins en investissement pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement concernant Madagascar. Le montant annuel recherché est de l'ordre 135 millions \$ or en 2008, considéré comme une bonne année, le financement disponible était de 13 millions \$.

L'analyse de Mathieu Le Corre décrit 3 sources de financement (Trois T) autour desquelles il est possible de porter une réflexion poussée afin d'identifier des outils innovants et adaptés. « Outils adaptés » signifient la possibilité de travailler avec les normes et standards, sur l'orchestration des investissements sur une échelle temporelle.

L'enjeu consiste à assurer un recouvrement durable des coûts par un équilibre optimal et soutenable entre les 3 sources de financement :

1. Transfert : l'argent provenant de l'étranger ;

Face à un besoin de financement croissant, un plaidoyer auprès des bailleurs principaux ou la recherche de nouvelles sources de financement extérieur est souvent l'un des axes de travail des acteurs institutionnels ou non gouvernementaux. La rareté des financements internationaux et la diminution des aides publiques encouragent les décideurs à défendre le secteur par rapport à d'autres secteurs sociaux analogues au niveau national. C'est l'enjeu de l'appui budgétaire. A cela s'ajoute la conjoncture sociopolitique qui limite les possibilités de recherche de nouveaux financements bilatéraux ou multilatéraux.

2. Taxes : l'argent collecté par l'Etat lui-même ;

Une augmentation ou réattribution des taxes est une option rendue difficile par le contexte. Par contre, les questions de recouvrement des taxes et surtaxes font souvent l'objet de débats afin de bénéficier d'une ressource encore faiblement exploitée. C'est un élément clé. Les taxes sont utilisées entre les abonnés administratifs et la JIRAMA pour couvrir les consommations de l'administration (4%). Ce qui est facultatif c'est la surtaxe de 6%, utilisé pour le réinvestissement pour l'extension, le maintien, l'entretien des réseaux. Il y a beaucoup de communes qui ne la perçoivent pas ; c'est du cas par cas, cela dépend des communes et des maires. Il existe un projet de systématisation du recouvrement : une requête au niveau de la JIRAMA sur l'ensemble des taxes/surtaxes prélevées au niveau de chaque commune.

La question en suspens concerne la mise en fonction de l'ANDEA et de la SOREA qui prévoit le recouvrement de redevances supplémentaires. Cela pourrait se répercuter au niveau de la facturation des abonnés. La direction de l'eau avoue l'utilité d'une concertation plus approfondie pour organiser au mieux la perception des taxes, surtaxes et redevances.

3. Tarif : l'argent que les usagers paient pour le service qui leur est fourni ;

L'idéal auquel peu de pays atteignent c'est d'assurer un recouvrement intégral des coûts par le tarif pour garantir la pérennisation du service. Malheureusement, c'est loin d'être le cas et les questions récurrentes de l'entretien des ouvrages et de l'extension butent sur la difficulté de la tarification. Mathieu Le Corre avance l'idée d'une réduction des coûts en travaillant sur

les normes adaptés à la demande, sur l'orchestration des investissements sur les « zones grises » dont la demande diffère du contexte urbain ou rural (quartiers informels ou périurbains, les bourgs ruraux ou petites villes secondaires). Sur ce dernier point, un travail sur une péréquation des tarifs ne mettrait pas au banc les ménages vulnérables.

Au niveau institutionnel, l'utilisation d'assistance financière dans le cas d'investissement du secteur privé ou un fond de garanti est envisageable pour viser un tarif social.

IV. Maîtrise d'ouvrage locale des services de l'eau et l'assainissement

Par Georges Ratsimandratra, Directeur de l'appui aux CTD, MDA

La collectivité territoriale et la maîtrise d'ouvrage locale sont un sujet qui focalise l'attention de plusieurs acteurs. C'est le point faible du secteur. Les acteurs adhèrent à un renforcement de capacité par des modules de formation adaptés (CNEAGR, ACORDS...) et une capitalisation des expériences menées par des organisations non gouvernementales.

Les pouvoirs, les compétences et les ressources des collectivités territoriales décentralisées (CTD) sont définis par la loi 94.007. Ce qui est résumé dans les grandes lignes par le tableau ici-bas.

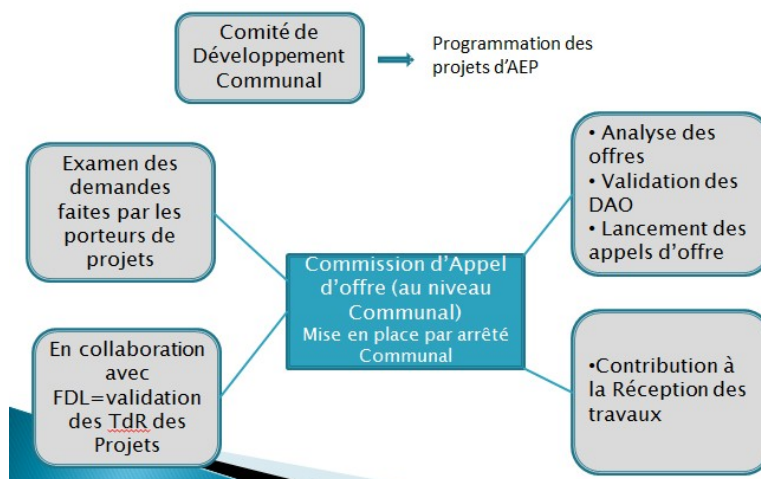
Pour la Région: Article 9	Pour la Commune: Article 15
<ul style="list-style-type: none"> ▪ identification des axes prioritaires; ▪ établissement de SRAT (eau et assainissement, route et électrification...) ▪ établissement d'un programme-cadre et/ou plan régional de développement; ▪ mise en place et gestion des infrastructures d'envergure régionale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identification des principaux problèmes et besoins sociaux rencontrés au niveau de la Commune et la réalisation d'opérations liées à ces besoins et problèmes; ▪ la définition et la réalisation des programmes d'habitat et des équipements publics à caractère urbain, rural... ▪ la réalisation des opérations de voirie, d'assainissement d'hygiène et d'enlèvement des ordures ménagères; ▪ la réalisation et la gestion d'infrastructures comme les marchés, les aires de stationnement de véhicules...

La problématique de la maîtrise d'ouvrage de l'eau et de l'assainissement se situe au niveau de la commune et se base sur le principe de la délégation afin de professionnaliser la gestion des infrastructures. Le Ministère de l'aménagement du territoire met en place une stratégie spécifique en cohérence avec les orientations générales du secteur : accroître la contribution des acteurs locaux à leur développement afin d'assurer une assise co-responsabilisée dans la mise en œuvre des actions d'intérêt commun. Pour cela, l'instauration des mécanismes favorisant le dialogue et la concertation entre les élus, les responsables locaux et la population est privilégiée. Dans le même esprit, le Ministère encourage le partenariat entre les CTD et les prestataires publics et privés dans la mise en œuvre des plans de développement.

A titre d'exemple, le Fonds de Développement Local (FDL) est un outil de financement décentralisé et de promotion de la maîtrise d'ouvrage locale (12 millions d'Ariary). Il donne les moyens pour réaliser

des projets d'envergure locale y compris dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en permettant de démontrer dans la pratique l'exercice du pouvoir de la collectivité. Sur la base du plan communal de développement, le comité de développement instruit les projets auprès d'une commission d'appel d'offre communal qui initie la démarche jusqu'à la réception des travaux.

La figure ci-dessous explicite le fonctionnement du FDL.



Les difficultés sont multiples et découlent d'une faible capacité sur les aspects financiers et techniques. Cela justifie l'investissement important en formation dans le renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale.

Les problèmes rencontrés sont les suivants :

- 1) CAO (Commission d'Appel d'Offre) : Faible capacité des Communes dans la préparation et la validation techniques des projets.
- 2) La gestion directe par la Commune est difficile du fait de la faiblesse de ses capacités techniques, humaines et financières. De ce fait, la délégation de gestion à travers les porteurs de projet (comité de gestion de l'eau) est chose courante.
- 3) Le chiffrage des coûts d'entretien n'intègre pas toute la prise en charge de l'entretien et maintenance des infrastructures, la viabilité et pérennité.
- 4) Les Services Techniques Déconcentrés (STD) contribuent faiblement à l'appui des porteurs de projet (éloignement, personnel insuffisant ...)
- 5) Le nombre de populations desservis est trop important par rapport à la dimension des infrastructures (les infrastructures sont rapidement usées).

Illustration : le partenariat Grand Lyon / Région Haute-Matsiatra et son approche en terme d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale

Par François Simon, Grand Lyon

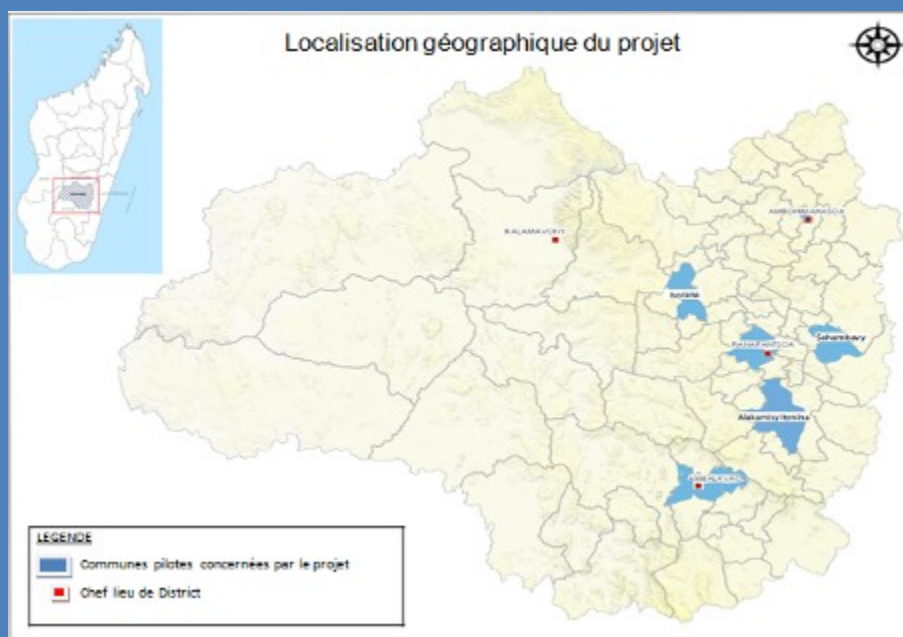
Le projet stimule sur une dynamisation du territoire autour des acteurs locaux en misant sur la pérennité, la praticité et la responsabilisation. C'est une approche fortement ancrée sur le cadre légal et institutionnel avec une visée sur le renforcement des capacités des collectivités cibles. Le pilotage du projet s'appuie sur les services de la région Haute Matsiatra. L'exercice de la maîtrise d'ouvrage communal s'étend sur le plan financier. Le fond eau est versé directement sur le compte des communes.

La cellule du projet est réduite à minima. Le Grand Lyon assure juste l'ingénierie de formations pour accentuer la prise de responsabilité locale et la conscientisation des rôles.

Compte tenu des défis, le nombre des communes a été limité à six (6) afin de renforcer le suivi. D'autant plus que l'offre de formation devait être adaptée selon les communes (approche différenciée).

Les finalités du partenariat sont :

- Développer l'approche par bassin versant de la ressource
- Développer l'accès à l'eau et l'assainissement pour les populations
- Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des communes



La maîtrise d'ouvrage locale focalise les efforts de réflexion des institutions et des acteurs. La délégation de gestion bute généralement sur une faiblesse des capacités humaines, techniques et financières de la commune. Un effort dans ce sens permettra aussi un rééquilibrage des rapports de force pour que la commune se fasse réellement entendre face aux bureaux d'étude et aux entreprises.

Quelques orientations émergent :

- La proximité du Ministère de l'Aménagement du Territoire à travers les Maires est un atout pour le secteur. Une convention interministérielle (en cours) peut rendre plus opérationnel la maîtrise d'ouvrage.
- La maîtrise d'ouvrage nécessite une participation des usagers. Un espace de concertation est requis avec les collectivités de base, les porteurs de projet et l'équipe communale.
- Un agent technique financé sur le budget de la commune serait formé par un centre de formation des administrateurs des collectivités.
- En dehors de la réalisation d'infrastructure, les travaux classés « soft » est une phase à ne pas sous-estimer. Ils sont même une condition sine qua non dans la réussite d'un projet eau.
- Une harmonisation des outils de gestion du développement est engagée auprès de Ministère de l'Aménagement du Territoire pour faciliter la gestion communale par les responsables locaux en cohérence avec les capacités existantes. Les planifications actuelles sont plus utilisées par des acteurs externes que par les réels propriétaires.

Il ressort tant du côté des institutions que des opérateurs de terrain le même constat d'un besoin de renforcement des capacités. Finalement, les efforts de planification avant-projet, de méthodologie ou de mise en œuvre par chaque intervenant du secteur apportent sa contribution pour favoriser la maîtrise d'ouvrage locale.

La direction du Ministère de l'eau relève quelques idées phares sur une suggestion en matière d'organisations :

- Capitaliser les réussites et bonnes pratiques notamment les supports IEC (Information Education Communication),
- Faire des expositions permanentes (par exemple au CNEAGR),
- Faire une publication tous azimuts,
- Officialiser les curriculums au niveau des écoles,
- Créer un dispositif de formation pragmatique pour les formations professionnelles,
- Développer des recherches technologiques finalisées (thème : système d'AEP adaptée, infrastructure d'assainissement autonome ou collectif adapté aux zones inondables par exemple, le système de traitement des déchets solides et liquide...) en collaboration avec les universités ou même faire des plans de recherches fondamentales de niveau doctoral.

En termes d'appui, le Ministère de l'eau s'est engagé sur la déconcentration avec la mise en place des directions interrégionales et régionales dans les 12 régions restantes. Le processus n'est pas finalisé, encore moins le renforcement des capacités sur le suivi-évaluation, le traitement des données ou la planification/programmation, mais la dotation logistique est mise en place. L'année prochaine, l'objectif est d'atteindre les 22 régions (directions régionales).

Débat :

Autour de la maîtrise d'ouvrage communale, la discussion a été vive au sujet du rôle de l'Etat et des missions qu'il doit assurer. Le renforcement des directions régionales a été questionné. Où trouver les ressources nécessaires ? L'objectif est de doter les 22 régions de directions opérationnelles d'ici 2012.

Pour développer les services, l'affermage est une solution actuellement mise en avant à Madagascar mais les communes sont-elles capables de passer ce type de contrat et de contrôler les fermiers ? Quel appui est offert par les directions régionales actuellement ?

La Jirama, société nationale de l'eau et de l'électricité va perdre son monopole fin 2010 et doit renégocier avec l'Etat son périmètre d'intervention. Personne ne sait encore quelle va être l'importance des concessions et qui va se positionner.

Un point a été fait sur le libre arbitre des communes en matière de recouvrement des taxes notamment en matière d'assainissement. Un rapprochement est en cours avec le Ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire pour améliorer le recouvrement des taxes et surtaxes.

Chacun a apprécié les échanges qui ont permis de faire une revue du secteur qui n'avait plus été faite depuis plusieurs mois. Les questions ont été très nombreuses sur ce qui est prévu au niveau urbain, sur le fait qu'il manquait une direction de la planification et de la programmation. Le fait est que l'accent est mis pour l'instant sur la maintenance de l'existant au détriment de nouveaux investissements dans l'attente de la stabilisation politique permettant aux bailleurs extérieurs de relancer les programmes de réalisation d'infrastructure.

La présentation du MDAT et du Grand Lyon sur le renforcement des capacités a été suivie avec attention. L'expérience de la CU de Lyon en appui à six communes autour de Fianarantsoa, combinant financement d'infrastructures et appui à la maîtrise d'ouvrage par des formations combinées ou non avec d'autres appuis extérieurs a été très appréciée. Les processus de constitution de commission d'appel d'offre, d'examen des projets et de réception des travaux ont été détaillés. L'objectif de former un agent technique communal reste un défi et l'appui de la direction régionale serait bien venu.

De même la présentation de Méddea et de la méthode mise en œuvre par le GRET pour intéresser des entrepreneurs privés à la réalisation et à la gestion de service d'eau potable dans des villes moyennes a été très écoutée et les questions très techniques posées (du type tarif de l'eau, montant de l'investissement, etc.) montraient le bon niveau d'information d'une bonne partie de l'assistance.

V. La place de l'assainissement

Par Michèle Rasamison, Président du Mécanisme de Coordination du programme FAA

Les échanges sur l'assainissement posent au préalable les constats de la réalité malgache qui détermine les problématiques initiales :

- Les maladies diarrhéiques tiennent le 2ème rang comme cause de morbidité et de mortalité infantile,
- 3,5 millions de journées scolaires perdues à cause des maladies liées à l'eau et aux mauvaises conditions d'hygiène,
- 6 millions de journées de travail perdues dues aux mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement,
- Barrière culturelle des populations vis-à-vis de l'Assainissement et de l'Hygiène.

52% des ménages malgaches disposent d'une latrine sans précision des aspects normatifs des infrastructures. 48% des ménages n'ont pas de latrine.




Cette situation révèle 2 points fondamentaux à considérer basés sur les principes du Global Sanitation Fund : sensibiliser pour convaincre les ménages d'avoir recours à des latrines (éducation sanitaire, mobilisation communautaire), créer la demande ; informer sur ou chercher les composantes aux normes (dalles, fosses) de l'infrastructure et en assurant la disponibilité en rapport avec les demandes.

Si les problématiques sont fixées, le sous-secteur assainissement reste en retrait par rapport à l'évolution du secteur en termes de réalisations. D'autres rencontres ont tenté de réveiller l'ensemble des partenaires (les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales, les associations, les institutions...) concernant les défis colossaux à relever. En dehors des mêmes préoccupations que le sous-secteur eau relatives à la coordination, le suivi-évaluation, la maîtrise technique respectant les normes, il existe des débats spécifiques : le financement du sous-secteur un élément clé qui est sujet à débats. Il existe deux tendances extrêmes en fonction du taux de subvention et d'implication des bénéficiaires : subvention (presque) totale avec engagement des bénéficiaires sur les mains d'œuvre et la tendance de « zéro subside » avec implication maximale des bénéficiaires.

1. Le fonds d'appui pour l'assainissement

Pour la tendance « zéro subside », Madagascar a obtenu un mécanisme de financement de 5 millions \$ sur 5 ans dénommé FFA (Fonds d'appui pour l'assainissement) en répondant aux critères de sélection du GSF-WSSCC. Le FAA opère à travers une approche régionale conjuguant promotion de l'Hygiène, CLTS, et marketing de l'assainissement dont l'objectif est d'arriver à Sans Défécation à l'Air Libre (SDAL) avec zéro subvention pour la construction.

Les objectifs du FAA

-  Une augmentation importante du nombre de familles, notamment les plus démunies, qui ont accès à des infrastructures d'assainissement de base de manière durable et adoptent de bonnes pratiques d'hygiène.
-  L'implication et l'engagement de façon durable des acteurs institutionnels et privés dans la promotion de l'assainissement de base.
-  La diffusion des approches réussies et innovantes dans les domaines de l'assainissement et de l'hygiène (marketing social, CLTS, ...).

Pour atteindre les objectifs à l'échelle nationale, le FAA s'appuie sur des programmes régionaux, renforce les projets existants par des Subventions d'appui et favorise l'extension progressive de la promotion de l'assainissement et de l'hygiène au-delà des zones d'interventions directement financées.

Il existe 3 types d'appui :

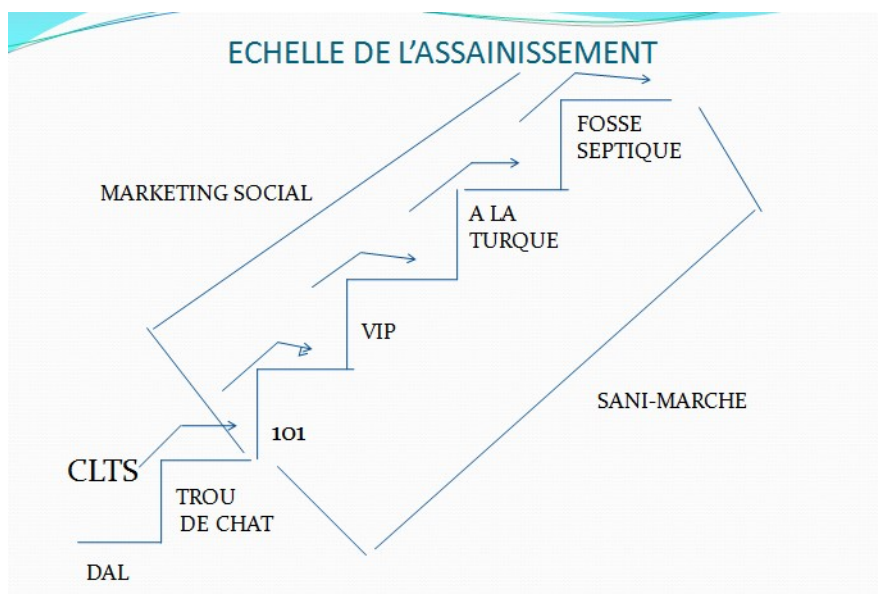
- Appui aux programmes régionaux (08 projets régionaux sur 5 années). Les montants alloués sont d'ordre de 400000 \$ pour financer des projets de promotions de l'assainissement et de l'hygiène à l'échelle d'une région d'une durée de 3 à 4 ans.
- Subventions d'appui (50 projets sur 5 années). Les montants avoisinent les 21000 \$ pour une durée de 2 ans. Elles permettent de compléter ou d'étendre des programmes existants dans les régions adjacentes à celles bénéficiant d'un Programme régional, de combler des lacunes programmatiques et/ou géographiques.
- Actions transversales. Elles sont destinées à soutenir le bon déroulement de l'ensemble des activités. Elles sont engagées par l'Agence d'exécution selon les directives du Mécanisme de coordination du programme.

2. Analyse comparée du marketing social et du CLTS

Il s'agit de deux pistes de solution relative à la problématique exposée par Mme Rasamison Michèle.

L'expérience de l'ONG Frère Saint Gabriel sert de tremplin pour animer les débats sur les approches différentes ou complémentaires adoptées par les bailleurs de fonds ou les promoteurs de projet : avec ou sans subvention ? Le Ministère s'y penche non pas pour trancher mais pour faciliter la lecture des deux approches, peut-être trouver la bonne formule, harmoniser les interventions locales.

En tout cas, le sani-marché et le CLTS adoptant le principe de zéro subvention est vu sous un angle de complémentarité. Les offres des sani-marchés aident à la prise de décision des ménages sur leur demande en latrines selon leur besoin et budget. Les réactions post-déclenchement des CLTS aident les sani-marchés à calibrer leurs offres de produits et services de latrines. L'un sans l'autre ne peut garantir la réussite des actions. En effet, le CLTS s'arrête là où l'on a fait le déclenchement. Le graphique de l'échelle de l'assainissement ci-dessous explique bien le relais prix par le marketing social en offrant des produits diversifiés sur lesquels le choix des ménages se porterait en fonction de leurs pouvoirs d'achats.



La comparaison entre les deux approches est présentée comme suit :

CLTS ou ATPC (assainissement total piloté par la communauté)	Sanimarché ou marketing social
Définition	
Processus de Changement de Comportement des ménages de la communauté de décider d'abandonner la DAL et de choisir par eux-mêmes les voies et moyens d'adopter SDAL	Centrale de fabrication et de distribution des équipements et composants de latrines basé sur : Promotion, Produit-Place-Prix
Caractéristiques	
<ul style="list-style-type: none"> • La répugnance, la honte, la pression de groupe accélèrent et motivent la prise de la décision SDAL • Les latrines sont construites sans schéma prédéfini, selon les moyens disponibles même à titre provisoire et selon les technologies voulues ou maîtrisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure : <ul style="list-style-type: none"> - Noyau technique de fabrication composé par des techniciens concepteurs et des artisans - Cellule commerciale et marketing • Développement de l'offre en produits et services de qualité et à cout abordable pour les divers cas de revenus des ménages
Procédure	
<ul style="list-style-type: none"> • Déclenchement aboutissant à la finalisation du plan d'action par la communauté elle-même • Post-déclenchement : période de construction de latrines • Labellisation site/village ODF <ul style="list-style-type: none"> - Propreté, pas d'odeur nauséabonde - Trou complètement couvert - Pas de mouches - Avec mur, toit et porte - Trou d'au moins 1m de profondeur - Au moins située à 30m de point d'eau - Latrine équipée de dispositif de lavage des mains 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de produits et services différencié suivant échelle de l'assainissement • Emergence de techniciens locaux fournisseurs de services et création de la centrale de distribution • Approche technico-commerciale évolutive par recherche continue de comment réduire le cout tout en gardant la qualité

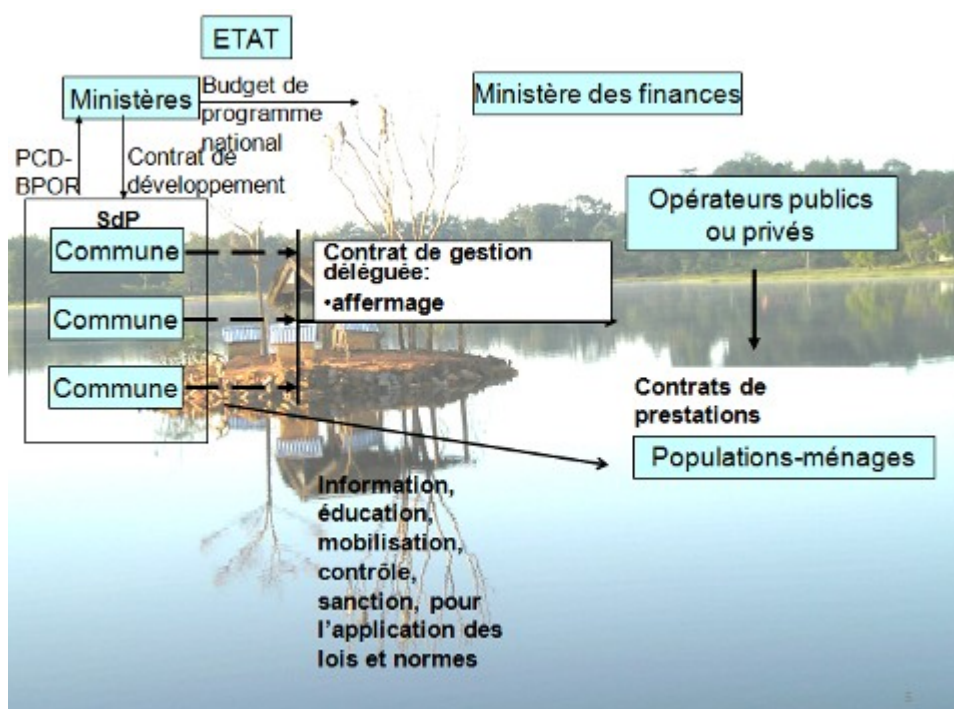
VI. La sensibilisation au changement de comportement

Par Jean Herivelo Rakotondrainibe, Coordonnateur national de Diorano WASH

Ce sujet constitue un autre élément déterminant dans l'espoir d'un changement d'échelle dans les réalisations relatives à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Le changement de comportement est requis à tous les acteurs : le gouvernement, les bailleurs de fonds, le secteur privé, les ONGs. En premier lieu, la première remarque serait de respecter les engagements annoncés.

L'objectif est aussi d'amener un changement dans l'appréciation, dans les réflexions. La finalité serait de favoriser les actions concertées et coordonnées, de se regrouper autour des approches qui ne se mettent pas en dualité et ne se contredisent pas.

Malgré tout, la rencontre pointe spécialement sur la sensibilisation au changement de comportement au niveau des communes et des populations. La figure ci-dessous schématise le fonctionnement prévu entre les acteurs du secteur de l'eau et l'assainissement par les articles 40, 41, 45 du code de l'eau, par le décret d'application sur la maîtrise d'ouvrage, par la PSNA et aussi par un texte du permis de construire. L'approche programme est privilégiée. Le PNAEPA est discuté au niveau interministériel pour devenir un contrat de développement. Ainsi, le gouvernement est redevable envers la commune, la commune l'est envers la population/les ménages. Etant les principaux contributeurs, ces derniers doivent faire entendre les résultats qu'elles sont en droit d'espérer.



Le tableau ci-dessous donne plus de précision sur les rôles et les responsabilités de chaque entité.

Ménages et population	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exprimer les demandes, 2. Se mobiliser et investir pour acquérir les infrastructures 3. Payer les services pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sain (tarifs de l'eau, redevances d'assainissement, coûts de prestations des opérateurs) 4. Avoir un comportement positif sain vis-à-vis de l'hygiène et de l'assainissement 5. Respecter les lois, règlements, normes, du secteur EAH
Communes et autorités décentralisées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir le BPOR, partie intégrante du PCD 2. Information, éducation, mobilisation, contrôle, sanction, pour l'application des lois et normes par les populations 3. Assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures (programmation, financement, suivi-évaluation pour les réalisations, gestion déléguée des systèmes en place)
Ministère de l'eau – Ministère de l'aménagement du territoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre 2 contrats-programmes passé avec les communes et populations, basé sur les BPOR visant l'atteinte des OMDs (PNAEPA; Schéma –directeur d'assainissement collectif) 2. Mobiliser les financements nécessaires pour exécuter effectivement et rationnellement les 2 contrats-programmes (PNAEPA; Schéma –directeur d'assainissement collectifs) 3. Mettre en œuvre un programme de développement des capacités des communes / autorités décentralisées et des ménages/populations, notamment faire connaître pour application effective, les lois, règlements, normes, du secteur EAH
Secteur privé et ONGs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser les études 2. Réaliser les travaux 3. Gérer les infrastructures par les contrats de gestion déléguée 4. Assurer les autres prestations de service de maintenance et d'entretien

Au niveau des ménages/populations et des communes, les actions menées sont relatives à l'IEC (Information Education Communication) – plus simplement de sensibilisations focalisées sur l'éducation sanitaire et la mobilisation communautaire. Pour cela, les acteurs du secteur AEH s'appuient sur des outils communicationnels développés par les membres de Diorano Wash couvrant des thématiques et problématiques diverses.

Sur la base des réalisations actuelles, il est envisagé de continuer les efforts antérieurs ou d'ouvrir de nouvelles perspectives :

- Faciliter le partage et l'accès aux supports de communications dans le secteur EAH,
- Vulgariser les CD et mettre en ligne sur les sites web de WSSCC, Ran'Eau, WaterAid et du Ministère de l'eau,

- Élaborer un protocole d'utilisation des supports de communication par les membres de Diorano-WASH et Ran'Eau,
- Produire des Best of de ces outils,
- Utiliser ces outils dans différents espaces et événements.

Recensement des outils de sensibilisation élaborés par les acteurs membres de Diorano-WASH

par Lovy Rasolofomanana, Water Aid

Présentation et distribution sur CD des outils de sensibilisation qui ont été produit dans le cadre de Wash et qui vont être mis à disposition par Ran'eau sous format CD et sur le site du réseau. Ces supports sont la première pierre de la collaboration entre Diorano Wash et Ran'Eau.

La plateforme Diorano-Wash

Le coordonnateur de Diorano-WASH a présenté, comme cela avait été fait à Tamatave, sa structure de concertation, de plaidoyer et d'échanges d'information. Diorano Wash est une plateforme qui réunit l'ensemble des partenaires tant malgaches que des organisations d'appui extérieures intervenant dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

*Diorano-WASH intervient afin d'apporter une **assistance, un appui conseil au secteur en lien étroit avec les ministères de tutelle** du secteur eau-assainissement-hygiène. Cet appui se décline depuis le niveau central, jusqu'au niveau local en passant par le niveau régional. Diorano-WASH joue un rôle important de facilitateur. Diorano-WASH est aujourd'hui structuré en 18 comités régionaux.*

Son objectif général est de contribuer à la réduction des maladies d'origine hydrique liées aux usages en matière d'alimentation, d'hygiène et d'assainissement. La plateforme appui la Politique nationale de l'eau et de l'assainissement.

Les actions d'IEC en milieu scolaire et communautaire

par Bernadette Andrianjanaka de l'Association Miarintsoa

Les actions de l'association répondent au principe de Diorano Wash véhiculant les objectifs d'une amélioration des pratiques d'hygiène de la population malgache en axant les interventions sur 3 thèmes, de l'adoption de bons comportements hygiéniques...

1. En milieu scolaire,

- ◆ Conciliation de l'éducation théorique et la pratique : utilisation effective des infrastructures installées
- ◆ Approches :
 - Approche droit
 - Approche intégrée en AEPAH
 - PHAST
 - Enfants / Communauté
 - APC
 - Curriculaire
 - Par évènement : JME, Journée des Latrines, Journée scolaire Wash

Les défis dans la mise en œuvre de Wash dans les écoles

- ◆ Pérennisation des actions menées après le retrait du projet :
 - Mise en place structure de suivi : Cisco, Zap, Csw
- ◆ Rayonnement des activités au niveau de la Communauté
 - Approche Enfant / Communauté
 - Formation en technologie « Sanplat »
 - Mobilisation sociale

2. En milieu communautaire ou l'approche ATPC (Assainissement total piloté par la communauté)

L'objectif est de susciter un changement de comportement favorable à l'assainissement de la population cible en visant un Zéro-Défécation à l'Air Libre au niveau des hameaux ou fokontany ciblés.

Les caractéristiques :

- ◆ Prise de décision et des actions collectives rapides concernant le comportement sanitaire de la communauté
- ◆ Implication de tous pour mettre fin à la Défécation à l'Air Libre (DAL)
- ◆ Progression de la communauté sur l'échelle de l'assainissement
- ◆ Provocation par la honte et le dégoût

6 étapes de la mise en œuvre du projet

- ◆ La mise en place du projet
- ◆ Formation des facilitateurs locaux
- ◆ Le Pré-Déclenchement
- ◆ Le Déclenchement
- ◆ Le Post-Déclenchement
- ◆ Le Suivi

Résultats

- ◆ **Objectif largement atteint** : changement de pratique de la population en matière de DAL, abandonnant l'utilisation des ZDAL et adoptant les comportements positifs pour la FDAL tendant progressivement vers les pratiques de l'utilisation des latrines.
- ◆ Perspectives au-delà du post-déclenchement : **normalisation des latrines**

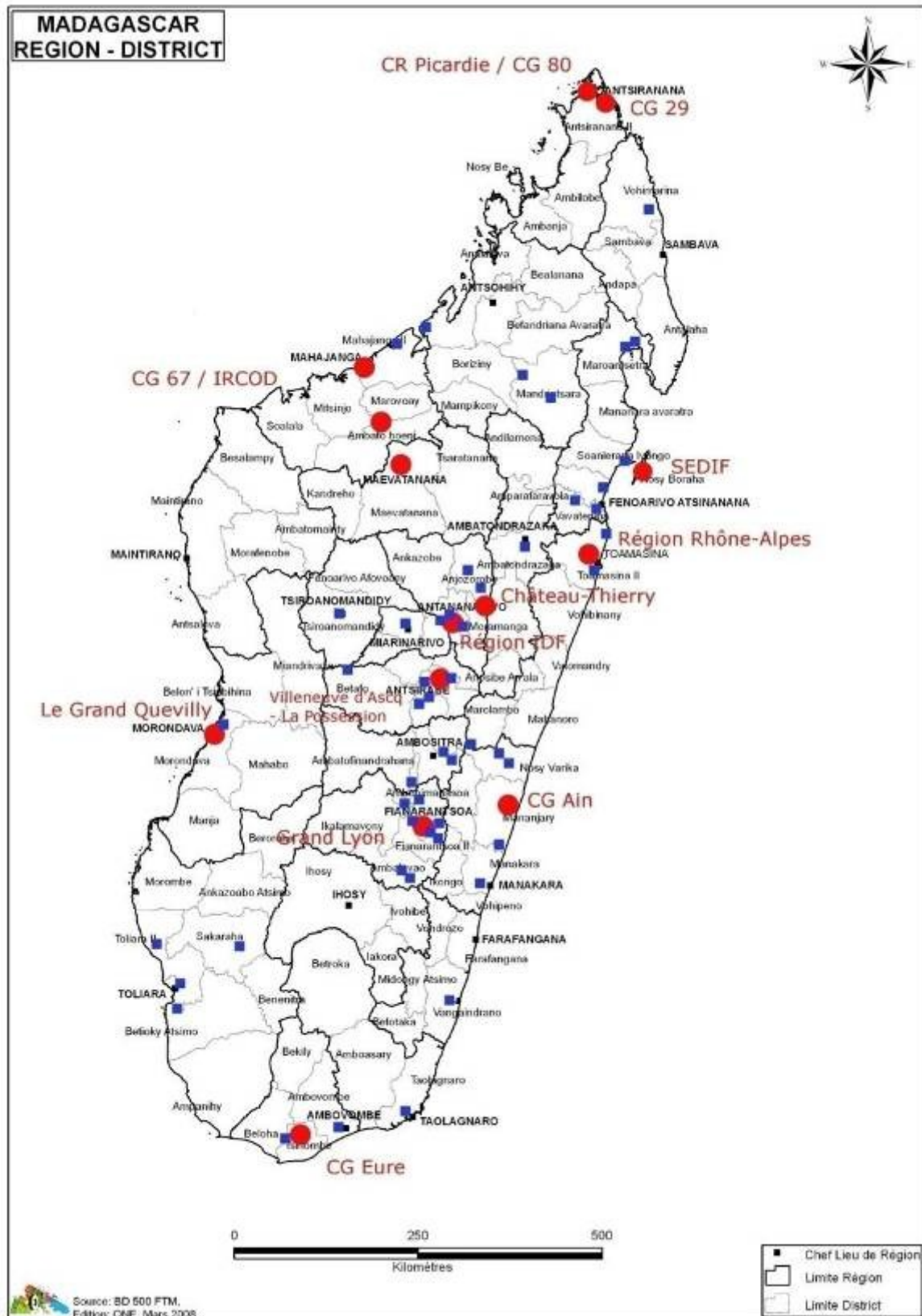
VII. Bilan et perspectives de Ran'Eau sur les 3 années à venir

Le réseau Ran'Eau, par Léa Rasolofson-Rajaonah, Responsable de l'animation du dispositif au Cite

Brève description du pS-Eau et de son site internet (www.pseau.org : 500 actions en ligne, 760 documents, un annuaire des acteurs et partenaires techniques et financiers regroupant 10 000 contacts) et du Centre d'Information technique et économique (www.cite.mg/raneau).

L'accent est mis sur :

- Le nombre important d'acteurs non gouvernementaux intervenant, et de la forte diversité des interventions. Enjeu de coordination, de mise en cohérence
- La faible connaissance du cadre sectoriel, collaboration avec les services de l'Etat pas systématique Enjeu de respect du cadre sectoriel, de programmation nationale ou régionale.
- De fortes attentes de la part des porteurs de projets à Madagascar, notamment : mieux connaître le cadre sectoriel eau et assainissement, échanger les expériences de terrain sur des thèmes techniques, avoir accès à des informations techniques sur le secteur, améliorer les échanges entre acteurs de terrain et avec les acteurs nationaux, institutionnels, bailleurs de fonds.



Les perspectives du réseau Ran'Eau, par Pierre-Marie Grondin, Directeur du pS-Eau

- Poursuivre les activités de recensement des acteurs et de leurs projets et les communiquer auprès des partenaires techniques et financiers, le grand public, etc.
- Élaborer et mettre à disposition des acteurs CNDG des outils d'aide à la réalisation adaptés aux contextes régionaux
- Diffuser ces outils localement en utilisant plusieurs voies de diffusion de l'information – audiovisuelle ou écrite - propres à chaque région (antennes locales du CITE, Directions Interrégionales de l'Eau, des comités régionaux Diorano-Wash...)
- Développer un service d'accueil et d'orientation des acteurs de l'E&A à Madagascar
- Organiser une réponse aux attentes des acteurs du secteur en matière de mise en œuvre de projets de coopération non gouvernementale (réunions d'échanges, visites communes de projets entre acteurs...)
- Aider les responsables locaux (communes, fokontany) à structurer et faire remonter leurs demande en matière d'E&A
- Assurer une veille et une diffusion des informations en matière de dispositifs de financement des services
- Améliorer le dialogue et la collaboration entre les acteurs de terrain et les administrations en charge du secteur de l'eau à Madagascar (connaissance des actions de terrain pour faciliter la programmation sectorielle (BPOR),etc.) cohérence des actions avec la stratégie sectorielle malgache, mieux définir et développer le service rendu par l'administration aux porteurs de projets, ...)

VIII. Conclusion : problématiques et enjeux issus de la rencontre

Par Isabelle GACHIE, Directrice Générale du Cite

Les problématiques et enjeux qui ont émergés lors des présentations et discussion de cette journée du 1^{er} octobre 2010 :

- Grande diversité des approches et méthodes
- Nécessité d'adaptation des dispositifs aux conditions sociales, économiques et culturelles ainsi qu'aux politiques régionales
- Responsabilisation de tous les acteurs avec claire définition de leurs responsabilités (Etat, communes/CTD, usagers, entreprises/ONG, partenaires techniques et financiers, consommateurs)
- Importance du niveau communal (grand défi compte tenu du nombre de communes : 1467)
- Importance de la formation de tous les acteurs et d'une ingénierie de formation appropriée
- Souhait des communes d'avoir une assistance technique pour la conception et réalisation
- Importance de l'accompagnement et de la structuration des acteurs (notamment usagers et consommateurs)
- Nécessité de partage et de capitalisation
- Importance du contact humain pour obtenir l'information et le conseil (Internet ne suffit pas)

Perspectives et engagement de Ran'Eau

Ran'eau se positionne comme **réseau d'échange et de partage** avec une mise en relation de tous, sans jugement, sans partie pris ; Ran'eau ne finance pas et ne réalise pas d'actions directes. Cela assure **transparence et neutralité** à Ran'Eau.

Pourquoi le CITE : l'information est le premier métier du CITE (mais pas le seul) d'où un rôle « naturel » pour animer le réseau Ran'Eau. Grâce à sa proximité du terrain avec 13 antennes, le CITE peut toucher beaucoup d'acteurs dans plusieurs régions. Enfin le CITE est une ONG malgache autonome depuis plusieurs années ; il faut noter que le CITE ne dépend plus de l'Ambassade de France ; cependant il garde des liens privilégiés avec les opérateurs présents en France, d'où le partenariat avec pS-Eau et les collectivités territoriales françaises.

Le partage d'outils et d'expériences doit être développé et s'orienter vers une **véritable capitalisation** avec la mise à disposition de synthèses et de documents plus digestes.

La diffusion de ces outils et synthèses doit être adaptée aux divers acteurs ; le support Internet doit être complété par des émissions radio ou télévision, et notamment des fiches pratiques.

L'ingénierie de formation doit être intégrée dans les actions de partage avec échange sur les approches pédagogiques et les supports développés ; la mise à disposition des supports pourra être envisagée en tenant compte des droits d'auteur.

Ran'Eau doit ainsi devenir un véritable **guichet d'accueil et d'orientation** de proximité, accessible à tous les acteurs présents à Madagascar. En effet la tâche est immense pour couvrir le pays et les très nombreux acteurs. Il n'y a donc pas de problème de doublon mais une nécessaire collaboration entre les acteurs structurés comme la plateforme Diorano WASH.

Ran'Eau existe grâce à la confiance accordée par le programme pS-eau dirigé par Pierre-Marie Grondin en France, par l'appui technique du Gret et la franche collaboration avec le Ministère de l'Eau et la plateforme Diorano WASH.

Photos : Une vue partielle des participants



